

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 17/017/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 34/03 (ASA 17/010/2003 du 5 février 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / AGRESSIONS / PRISONNIER D'OPINION

CHINE

Wang Jinbo (h), 32 ans

Londres, le 21 avril 2004

D'après les informations recueillies, l'état de santé de Wang Jinbo se dégrade : cet homme a observé une série de grèves de la faim pour protester contre le traitement auquel il est soumis en prison. Il se serait plaint d'une fièvre persistante et d'une mauvaise toux. Amnesty International craint pour sa sécurité. On ignore s'il lui a été permis de recevoir des soins, mais sa famille a récemment déposé en sa faveur une demande de libération pour raisons médicales.

En 2003, Wang Jinbo aurait à maintes reprises été battu par ses codétenus de la prison n° 1 du Shandong sur l'ordre, semble-t-il, de représentants de l'administration pénitentiaire. On ignore s'il est toujours victime de violences à ce jour, cependant, aucune enquête n'a été ouverte sur les passages à tabac qu'il a subis.

Contrairement à ses codétenus, Wang Jinbo n'est pas autorisé à téléphoner chez lui. Il peut aujourd'hui recevoir la visite de ses proches, sous la surveillance étroite de l'administration pénitentiaire. En 2003, il aurait été maintenu à l'isolement cellulaire pendant plusieurs mois.

Selon des sources dignes de foi, Wang Jinbo a protesté à diverses reprises contre sa condamnation et a rédigé des lettres concernant le traitement qu'il subissait en prison. Il est possible que ses protestations soient à l'origine des mauvais traitements auxquels il a été soumis.

Wang Jinbo a été condamné en décembre 2001 à une peine de quatre ans d'emprisonnement pour « incitation à la subversion de l'État ». Ce chef renvoyait à des articles qu'il avait adressés par courrier électronique à des organisations chinoises établies à l'étranger. Dans ces textes, il appelait les autorités chinoises à revoir leur position vis-à-vis des événements survenus sur la place Tiananmen en juin 1989 et à libérer les prisonniers politiques. Avant cela, il avait été arrêté plusieurs fois en raison des activités politiques qu'il menait en tant que membre du Parti démocratique de Chine (PDC), un parti interdit.

Ces informations parviennent à Amnesty International quelques semaines avant le quinzième anniversaire de la répression des manifestations en faveur de la démocratie sur la place Tiananmen, qui avait fait des centaines de mort. Plusieurs dizaines de personnes sont toujours emprisonnées en raison de ces événements. En Chine, il est courant qu'à l'occasion d'importants anniversaires ou de congrès politiques, par exemple, les autorités renforcent le contrôle qu'elles exercent sur ceux qui cherchent à exprimer librement leurs opinions.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Chine, au moins 54 personnes, dont Wang Jinbo, sont privées de liberté pour des « infractions liées à l'utilisation d'Internet », au mépris des droits fondamentaux à la liberté d'opinion et d'expression. Depuis l'apparition d'Internet dans ce pays, en 1994, les autorités ont adopté un très grand nombre de dispositions réglementant son utilisation. Elles ont également saisi du matériel, interdit des sites, placé des cybercafés sous surveillance et fermé des établissements de ce type dans tout le pays. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous reporter aux documents intitulés *People's Republic of China. Controls tighten as Internet activism grows* (ASA 17/001/2004, janvier 2004, cas d'appels traduits en français), *République populaire de Chine. Internet sous le contrôle de l'État* (ASA 17/007/02, novembre 2002) et *République populaire de Chine. Internet sous le contrôle de l'État : Cas d'appel* (ASA 17/046/02, novembre 2002).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Wang Jinbo, et exhortez les autorités chinoises à lui permettre de bénéficier des soins requis par son état de santé et d'être en contact avec ses proches, sans aucune restriction ;

– appelez les autorités à veiller à ce que cet homme ne soit plus agressé par ses codétenus ;

– demandez instamment que Wang Jinbo soit libéré immédiatement et sans condition, dans la mesure où cet homme est privé de liberté uniquement parce qu'il a exercé son droit à la liberté d'expression et d'association, sans recourir à la violence ni prôner son usage ; dites qu'Amnesty International le considère à ce titre comme un prisonnier d'opinion ;

– engagez les autorités à mener une enquête approfondie et indépendante sur les mauvais traitements dont Wang Jinbo aurait été victime, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés, conformément à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (adoptée en 1984 par les Nations unies), à laquelle la Chine est partie depuis 1988.

APPELS À :

Gouverneur par intérim du gouvernement populaire de la province du Shandong :

Han Yuqun Daishengzhang
Shandongsheng Renmin Zhengfu
1 Shengfuqianjie
Jinanshi
Shandongsheng
République populaire de Chine

Télégrammes : Acting Governor, Jinan, Shandong Province, Chine

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le Gouverneur,

Directeur du département de la Justice de la province du Shandong :

Liang Dechao Tingzhang
Sifating
9 Jinshilu
Jinanshi 250014
Shandongsheng
République populaire de Chine

Télégrammes : Director of the Provincial Department of Justice, Jinan, Shandong Province, Chine

Formule d'appel : *Dear Director,* / Monsieur le Directeur,

Ministre de la Justice de la République populaire de Chine :

Zhang Fusen Buzhang
Sifabu
10 Chaoyangmen Nandajie, Chaoyangqu
Beijingshi 100020
République populaire de Chine

Télex : 210070 FMPC CN ou 22478 MFERT CN (Veuillez indiquer : « *Please forward to the Minister of Justice* »)

Télégrammes : Justice Minister, Beijing, Chine

Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Directeur de la prison n° 1 du Shandong :

Qi Xiaoguang Jianyuzhang
Shandong di yi jianyu
91 Gongye Nanlu
Jinanshi
Shandongsheng
République populaire de Chine

Formule d'appel : *Dear Prison Governor,* / Monsieur le directeur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 JUIN 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*